

---

## DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

28 avril 2020 AFR 57/2216/2020

# TOGO : LES AUTORITÉS DOIVENT DE TOUTE URGENCE PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les autorités togolaises doivent de toute urgence prendre des mesures pour protéger les défenseurs des droits humains dans l'exercice de leur fonction, ont déclaré aujourd'hui, Amnesty International, la Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits des Humains, International Service for Human Rights, Front Line Defenders et le Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains.

Trois défenseurs des droits humains, François Doudji et Bénit Okouto, du Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT), et le journaliste Teko-Ahatefou ont été arrêtés par la police dans la matinée du 21 avril dernier. Au moment de leur arrestation, ils envisageaient de mener une mission d'observation de l'intervention des forces de l'ordre au domicile de l'opposant politique Agbéyomé Kodjo à Lomé.

Ils se trouvaient non loin du cordon de sécurité situé dans la rue menant à la maison de Agbéyomé Kodjo lorsqu'un agent de police qui leur avait refusé l'accès à la maison de l'opposant les a interpellés. Ils portaient des gilets de service et avaient décliné leur identité à l'un des responsables des forces de sécurité sur les lieux. Malgré cela, ils seront arrêtés sans être informés de la raison de leur arrestation puis conduits dans les locaux du Service central des renseignements et de l'investigation criminelle (SCRIC) où ils seront gardés à vue pendant des heures, soumis à un interrogatoire avant d'être libérés le même jour dans la soirée. Durant leur garde à vue, ils n'avaient pas accès à un avocat, et ne pouvaient communiquer avec leurs proches. Leurs téléphones portables avaient été confisqués par les officiers du SCRIC.

Selon les informations recueillies par les organisations signataires, les activistes sont restés durant leur garde à vue, debout et exposés pendant plus d'une heure au soleil avec d'autres personnes arrêtées au domicile de l'opposant. L'arrestation arbitraire des trois activistes envoie un signal préoccupant pour les défenseurs des droits humains au Togo. Ils ont été arrêtés simplement pour avoir exercé leur droit légitime à documenter la situation des droits humains et informer l'opinion publique en toute impartialité.

Le Togo s'est engagé à protéger les organisations de défense des droits humains devant les mécanismes internationaux des droits humains notamment le Comité des droits de l'homme des Nations Unies et a signé la Déclaration sur la protection des défenseurs des droits humains.

Malgré les engagements répétés des autorités à reconnaître le travail des défenseurs des droits humains, Amnesty International, la Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits des Droits Humains, International Service for Human Rights, Front Line Defenders et le Réseau Ouest Africain des Droits des Défenseurs des Droits Humains dénoncent l'arrestation arbitraire de ces activistes.

Les organisations demandent aux autorités de s'assurer que les défenseurs des droits humains ne soient pas la cible de menaces et intimidations durant leur travail de la part des forces de sécurité. Elles les appellent à adopter une loi protégeant les défenseurs des droits humains.

### COMPLEMENT D'INFORMATION :

Les forces de sécurité ont arrêté l'opposant Agbéyomé Kodjo le 21 avril 2020. Selon un communiqué du procureur de la République, « l'interpellation de M. Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo a été rendue nécessaire par le fait qu'ayant été invité à trois reprises à se présenter au Service central de recherches et d'investigations criminelles (SCRIC), aux fins de son interrogatoire dans le cadre de l'enquête judiciaire requise, celui-ci a délibérément refusé de déférer à ces invitations

prétextant de son état de santé défaillant, puis d'une action judiciaire en annulation de la résolution de l'Assemblée Nationale ayant procédé à la levée de son immunité ».

Les faits qui lui sont reprochés sont notamment, « troubles aggravés à l'ordre public, atteinte à la sécurité intérieure de l'État, utilisation illégale des emblèmes de la République », allégations liées aux actions prises par l'opposant dans sa contestation des résultats issus de l'élection présidentielle du 22 février 2020.

Les forces de sécurité ont fait usage de la force en défonçant les portes de la maison de l'opposant pour l'arrêter ainsi que les membres de sa famille et ses proches. Ils ont été conduits au SCRIC pour les besoins de l'enquête. Plusieurs membres de la coalition « Dynamique Monseigneur Kpodzro » qui a soutenu la candidature de Agbényomé Kodjo ont reçu des convocations pour être entendus par les enquêteurs. Ils ont été libérés le 24 avril et placés sous contrôle judiciaire.

**SIGNATAIRES :**

Amnesty International  
Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits des Humains,  
Front Line Defenders  
International Service for Human Rights  
Réseau Ouest Africain des Droits Défenseurs des Droits humains